



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 21 juin 2022 à 18h00,**  
**au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
2 AIX-LES-BAINS	T Michelle BRAUER	Départ après la 7 <sup>ème</sup> délibération
3 AIX-LES-BAINS	T Daniel CARDE	
4 AIX-LES-BAINS	T Lucie DAL PALU	
5 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	Départ après la 24 <sup>ème</sup> délibération
6 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
7 AIX-LES-BAINS	T Thibaut GUIGUE	Départ après la 10 <sup>ème</sup> délibération
8 AIX-LES-BAINS	T Philippe LAURENT	Départ après la 42 <sup>ème</sup> délibération
9 AIX-LES-BAINS	T Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
10 AIX-LES-BAINS	T Sophie PETIT GUILLAUME	
11 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	
12 LE BOURGET DU LAC	T Édouard SIMONIAN	
13 BRISON SAINT INNOCENT	T Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Marthe MASSONNAT Départ après la 31 <sup>ème</sup> délibération
14 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Bruno MORIN	
15 CONJUX	T Claude SAVIGNAC	
16 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	
17 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Nicolas JACQUIER	
18 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	
19 ENTRELACS	T Claire COCHET	Pouvoir d'Yves GRANGE
20 GRESY-SUR-AIX	T Florian MAITRE	
21 GRESY-SUR-AIX	T Patrick POURCHASSE	Pouvoir de Colette PIGNIER
22 GRESY-SUR-AIX	T Chrystel TROQUIER	
23 MERY	T Nathalie FONTAINE	
24 MERY	T Stéphane ROULET	
25 MOTZ	T Daniel CLERC	
26 MOUXY	T Laurent FILIPPI	
27 MOUXY	T Catherine RAVANNE	
28 ONTEX	T Jacques CURTILLET	
29 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	Pouvoir de Jean-Marc DRIVET Pouvoir de Marie-Claire BARBIER
30 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T Gérard DILLENSCHNEIDER	
31 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T Brigitte TOUGNE-PICAZO	
32 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
33 TRESSERVE	T Annie MOULIN	Départ après la 17 <sup>ème</sup> délibération
34 VIONS	T Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
35 VIVIERS-DU-LAC	T Robert AGUETTAZ	
36 VIVIERS-DU-LAC	T Martine SCAPOLAN	Départ après la 45 <sup>ème</sup> délibération
37 VOGLANS	T Martine BERNON	
38 VOGLANS	T Yves MERCIER	

19 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS  
LE MONTCEL

Isabelle MOREAUX-JOUANNET  
Antoine HUYNH

Autres présents non-votants :

Frédéric GIMOND  
Véronique MERMOUD  
Marie RENAUD  
Olivier VERDENAL  
Estelle COSTA de BEAUREGARD  
Thibaut LEBRUN  
Eline QUAY-THEVENON

Directeur général des services  
Directrice du pôle Aménagement  
Directrice du CIAS  
Directeur financier  
Responsable juridique et des assemblées  
Chargé de mission Urbanisme  
Assistante service juridique et assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 14 juin 2022, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 49 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance avec 38 présents et 44 votants (présents et représentés).

Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 46      Année : 2022  
Exécutoire le : 28 JUIN 2022  
Affichée le : 28 JUIN 2022  
Visée le : 28 JUIN 2022

### *POLITIQUE DE LA VILLE*

#### **Participation de Grand Lac aux colos apprenantes 2022 de la Ville d'Aix-les-Bains**

Le dispositif « Vacances apprenantes / colos apprenantes » créé en 2020 suite à la crise sanitaire, a été reconduit en 2021 et 2022. L'objectif de ce dispositif est de permettre aux enfants et aux jeunes de renforcer leurs apprentissages afin de préparer au mieux la prochaine rentrée scolaire, tout en découvrant des activités, des loisirs variés, de nouveaux territoires et la vie quotidienne au sein d'un collectif.

Ce dispositif s'adresse à des enfants et des jeunes scolarisés de 3 à 17 ans, en priorité ceux domiciliés en quartiers politique de la ville (quartier de Marlioz), mais également issus de familles isolées, monoparentales ou en situation socio-économique précaire mais aussi à des enfants ayant perdu le lien avec l'école.

Pour être labellisé, chaque séjour doit durer au moins 5 jours et 4 nuits et proposer une thématique d'activité dominante parmi les suivantes :

- Développement durable et transition écologique,
- Arts et culture,
- Activités physiques et sportives,
- Science, innovation, numérique,
- Découverte ou approfondissement de langues vivantes étrangères.

Dans le cadre de ce dispositif, la Ville d'Aix-les-Bains propose 15 places de « colos apprenantes 2022 », durant 1 semaine en juillet (1 séjour pour 4 enfants de 7/17 ans et 1 pour 4 enfants de 8/12 ans) et 1 semaine en août (4 séjours pour 7 enfants âgés de 7 à 17 ans). Les séjours se dérouleront à Courchevel.

Les enfants bénéficiant du dispositif ont été repérés grâce à un travail partenarial avec les acteurs du territoire (directeurs d'école, assistantes sociales de secteur, etc.). Un travail a également été mis en place auprès des familles pour accompagner le départ des enfants.

Afin que les ressources financières des familles ne soient pas un frein au départ des enfants et grâce à l'appui financier des partenaires, chaque séjour est gratuit pour les familles.

Le coût total de ces colos apprenantes s'élève à 8 257 € (coût du séjour). Dans le cadre du plan « Quartiers d'été 2022 », l'Etat apporte une aide pour financer l'opération à hauteur de 400 € par séjour et par enfant (montant forfaitaire fixé par l'Etat), soit 6 000 €.

Cette opération s'adressant prioritairement aux enfants des familles vivant dans les quartiers politique de la ville et étant en adéquation avec les objectifs du Contrat de Ville 2015-2022 de Grand Lac, il est proposé que Grand Lac participe financièrement à ce dispositif, à part égale avec la Ville, permettant ainsi à plus d'enfants de bénéficier des colos apprenantes. Il est proposé une participation de Grand Lac à hauteur de 1128.50 € versée à la commune (2 197 euros versée en 2021 pour 34 bénéficiaires).

Les crédits correspondants à cette participation financière sont inscrits au budget principal 2022, service 115.

---

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la participation de Grand Lac au dispositif « colos apprenantes 2022 » mis en place par la Ville d'Aix-les-Bains,
- APPROUVE le versement de la participation précitée et autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

Aix-les-Bains, le 21 juin 2022

Le Président,  
Renaud BERETTI

- Délégués en exercice : 66
- Présents : 31
- Présents et représentés : 36
- Votants : 36
- Pour : 36
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Participation de Grand Lac aux colos apprenantes 2022 de la Ville d'Aix-les-Bains -

---

**Date de transmission de l'acte :** 28/06/2022

**Date de réception de l'accusé de réception :** 28/06/2022

---

**Numéro de l'acte :** d4220 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20220621-d4220-DE

---

**Date de décision :** 21/06/2022

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.5. Politique de la ville-habitat-logement